

Infos Pasto Santé n°11

Avril 2024



Aide à mourir comme loi de fraternité ?

Le gouvernement a proposé un texte « qui ouvre la possibilité de demander une aide à mourir sous certaines conditions strictes » selon les propos du Président de la République ; un texte qui ne fait référence ni à l'euthanasie ni au suicide assisté. Si le projet de loi est voté en l'état, il ouvre pourtant la porte à une forme de suicide médicalement assisté avec exception d'euthanasie, un système sans équivalent dans le monde, ainsi qu'on peut le lire dans un article de La Croix paru le 10 mars 2024.

Les réactions sont nombreuses. « Appeler "loi de fraternité" un texte qui ouvre le suicide assisté et l'euthanasie est une tromperie » a déclaré Mgr de Moulins-Beaufort. « Nous soignants ne voulons pas avoir à décider de qui doit vivre et de qui doit mourir » exprime Claire Fourcade, Présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP).

Dans son message pour la XXIIIème Journée mondiale du malade, le Pape François rappelait que le premier soin dont les malades ont besoin est une proximité pleine de compassion et de tendresse. Il n'est pas bon que l'homme soit seul ! Cette phrase de la Genèse (2, 18) « révèle le sens profond du projet de Dieu pour l'humanité ». Le Pape François soulignait : « L'isolement nous fait perdre le sens de l'existence, nous prive de la joie de l'amour et nous fait éprouver un sentiment oppressant de solitude dans tous les passages cruciaux de la vie. »

Notre pastorale se vit en proximité avec ceux qui souffrent. Qu'elle permette à ceux que nous visitons de voir la compassion et la tendresse de Celui qui nous envoie, notamment dans les moments les plus difficiles.

AUMÔNERIE des HÔPITAUX

La charte des aumôneries a été révisée et signée le mardi 23 janvier 2024 par les représentants des cultes, de l'Etat et des directeurs d'établissement publics hospitaliers. Elle fait l'objet d'une parution au bulletin officiel dans une note d'information. Celle-ci a pour objet de rappeler le cadre d'intervention des aumôniers dans les établissements publics de santé et les établissements publics sociaux et médico-sociaux ainsi que de présenter la charte des aumôneries hospitalières mise à jour.

Cette note d'information est consultable à partir du lien suivant : (pages 59 à 69)

<https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2024/2024.6.sante.pdf>

JOURNEE de RECOLLECTION

« Prendre soin de soi en s'ouvrant à plus grand que soi »



Avec le Père Patrice Gourrier, diocèse de Poitiers

Samedi 15 juin de 9h30 à 16h30

Sœurs de Marie Joseph et de la Miséricorde

5, rue de la Psalette 87210 **Le Dorat**

Inscriptions par mail : pastoralesante@diocese-limoges.fr

Repas tiré du sac

PASTORALE des PERSONNES HANDICAPEES

Quelques images de la Journée des mamans du 6 avril à la Maison diocésaine



« C'était un super moment très très sympa et inoubliable ! » Une maman

PELERINAGE

Hospitalité à Lourdes du 22 au 26 juillet

Renseignements au 06.29.89.24.80

et pelerinages@diocese-limoges.fr

Les dossiers sont disponibles sur le site diocésain,
pour les pèlerins valides

<https://www.diocese-limoges.fr/actualites/pelerins-valides/>

pour les pèlerins hospitaliers

<https://www.diocese-limoges.fr/wp-content/uploads/2024/03/bulletin-dinscription-hospitaliers-2024-1.pdf>



A VOIR

Au moment où le gouvernement dévoile son projet de loi sur la fin de vie, un documentaire à voir sur la chaîne PUBLIC SENAT.

<https://www.publicsenat.fr/emission/documentaire/vivants-e0>

« A la fin de l'été, le Docteur Grange fêtera son 3^{ème} pot de départ à la retraite. Il a du mal à quitter cette unité de soins palliatifs qu'il a fondée il y a 25 ans dans un petit hôpital de campagne. A l'origine de cet engagement : un drame personnel. Ces dernières semaines avec le Dr Grange auprès de ses patients questionnent notre lien à la famille et à la vie. »

Pour nous joindre

Jean-Pierre Blanchard (pastorale santé, aumônerie mobile & SEM) : 07.83.80.86.79

Marie-Pierre Clain (pastorale des personnes handicapées) : 06.22.01.23.38

Christine Develon (aumônerie des hôpitaux) : 06.99.57.54.07

pastoralesante@diocese-limoges.fr

Sur cette page du site diocésain, vous pouvez trouver notamment les coordonnées des aumôniers, des responsables des équipes SEM, des mouvements...

<https://www.diocese-limoges.fr/les-services/sante/>